

Procès-verbal de la séance du 15/10/2021

Le conseil municipal de la commune de Saint Vincent Rive d'Olt s'est réuni le vendredi 15 octobre 2021 à 20H30 sous la présidence de M. Raoul DEBAR, maire,

Présents : Guillaume Baccon, Jean Bernard Benac, Fabrice Courtiol, Véronique Labrande, Gérard Van Marle, Chantal Delcros, Ghislaine Galtaud, Nelly Van Marle, Florence Tissandié Vergne

Excusé : Benoît Lafargue

Florence Tissandié Vergne est désignée secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du conseil municipal du 14/06/2021
- Décision modificative n°1 au budget « lotissement Bouyssette »
- Nomination du stade Lieu dit « La Gravelle »
- Opération 39820EP : remplacement secteur « croix de Rigal » suite à panne A2
- Mise aux normes électriques et accessibilité de la mairie et modernisation : choix de l'architecte
- Questions diverses

- Approbation du conseil municipal du 14/06/2021 : Le PV du conseil du 14 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

- Décision modificative n°1 au budget « lotissement Bouyssette »
Monsieur le maire informe le conseil qu'une étude de sol doit être réalisée pour pouvoir vendre les terrains du lotissement bouyssette. Il propose de prendre la décision modificative du budget avec une dépense de 1620€. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de prendre cette décision modificative.

- Nomination du stade Lieu dit « La Gravelle »
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de nommer le stade, situé au lieu-dit « Gravelle ».
Après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme le stade sise lieu-dit Gravelle : Stade « Abel CHÉRON ».
Monsieur le maire précise que la plaque sera offerte par les anciens joueurs.

- Opération 39820EP : remplacement secteur « croix de Rigal » suite à panne A2
Monsieur le Maire présente le projet *Remplacement secteur « CROIX DE RIGAL » suite à panne A02*. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
 - approuve ce projet d'éclairage public, suivant l'avant-projet présenté par la FDEL., réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot,
 - souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2022,
 - s'engage à participer à ces travaux conformément au devis estimatif présenté par la FDEL, participation nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 2041582. Il est à noter qu'un bon pour accord définitif sera présenté par la FDEL à la commune après réalisation des études définitives.

- autorise la FDEL à lancer les études définitives et acte que le montant définitif des travaux sera précisé au conseil municipal pour approbation. Ces études feront l'objet d'une facturation à la commune en cas de non-réalisation des travaux.

→ Mise aux normes électriques et accessibilité de la mairie et modernisation : choix de l'architecte

Monsieur le Maire, rappelle au conseil municipal que la mairie n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite et que la nécessité d'une mise en conformité est nécessaire. Il rappelle également que ce sujet a longtemps été débattu lors de précédentes réunions. Il souhaite avancer sur ce sujet et propose de nommer un architecte qui sera en charge du suivi de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de nommer l'architecte Karine MOUYSSAC-ESNAULT et autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires au parfait aboutissement du projet

→ Questions diverses

- Communauté de communes : l'espace APIA doit être renommé
- Commission communale des impôts directs : le 15/12/2021 à 10h00 à la mairie
- Bornage chez M et Mme Muller aux Vignals: le talus sous la route s'effondre, il a été proposé à M et Mme Muller de céder une bande de terrain de 4 mètres pour permettre la réalisation d'un talus en pente, la négociation est en cours.
- Fond d'urgence pour la viticulture : 204 500 € ont été distribués par la communauté de communes
- Foncier des entreprises : la communauté de communes prévoit un paiement au prorata du chiffre d'affaires.
- Académie de Toulouse : un entretien doit être réalisé auprès d'une famille pour vérifier les conditions de poursuite de la scolarité à domicile d'un enfant de la commune.
- La préfecture a validé le bureau de vote unique sur la commune
- Appartement locatif au-dessus de la mairie : la douche doit être remplacée, une demande de devis est en cours.
- les arbres dans les bacs sur la place végètent, il faut envisager une plantation en pleine terre. Il est proposé d'en planter à l'entrée du village.
- Les poubelles : toujours des problèmes d'incivilités malgré des rappels réguliers dans les lettres communales. Un éco label « Tourisme Zéro Déchet » va être mis en place pour les gîtes, 8 gîtes de la commune sont concernés.
- Chemin des vignals : le chemin ainsi que le talus au-dessus de M. Muller se dégradent régulièrement, il est constaté de les GPS amènent de nombreux véhicules (tourisme, livraisons...) à emprunter ce chemin. Il est donc envisagé de limiter la circulation aux seuls riverains (habitants et viticulteurs).
- Cayrou : Suite à un écrasement de la voirie, les poubelles doivent être déplacées pour permettre la réalisation des travaux.
- terrain Bouyssette : 1 option d'achat sur le plus grand terrain
- Animation sur le moustique tigre : Grezels le 18/10 et Prayssac le 22/10
- Croix de Rigal : 1 réunion va se dérouler avec la FDEL et la SAUR
- Défibrillateur : il est reçu et doit être installé

- Syndicat Quercy Blanc : 1 projet de contrat pour une usine de filtration, un comité de pilotage va être mis en place.
- Route du Bout du Lieu : il faut revoir la communauté de communes pour buser une partie du fossé.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h50